

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC ÉOLIEN DES TOURNEVENTS DU COS

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 10 octobre 2014, une enquête publique qui sera ouverte du **mercredi 05 novembre 2014 au lundi 08 décembre 2014**, dans les communes de SOMETTE-EAUCOURT, OLLEZY et CUGNY sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur dénommée parc éolien des Tournevents du Cos sur le territoire des communes de SOMETTE-EAUCOURT, CUGNY et OLLEZY présentée par la société PARC EOLIEN DES TOURNEVENTS DU COS dont le siège social est au 15 rue de l'Atlantique, Zone d'activité Pôle Sud 44 115 BASSE-GOULAINNE.

Le projet est composé de 9 éoliennes d'une puissance nominale de 2,4 MW et d'une hauteur de 149,4 mètres sur le territoire des communes de SOMETTE-EAUCOURT, OLLEZY et CUGNY.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne ([www.aisne.pref.gouv.fr](http://www.aisne.pref.gouv.fr)).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, dans les mairies de SOMETTE-EAUCOURT, OLLEZY et CUGNY ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de CUGNY, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandés auprès de la société PARC EOLIEN DES TOURNEVENTS DU COS au 15 rue de l'Atlantique, Zone d'activité Pôle Sud 44 115 BASSE-GOULAINNE.

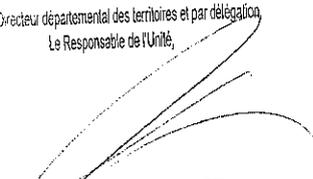
Monsieur Serge VERON, officier supérieur, en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Claude BREHIN, directeur départemental adjoint des territoires, en retraite, a été désigné comme suppléant ; Monsieur Serge VERON siègera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
Mercredi 05 novembre 2014	15h-18h	CUGNY
Jeudi 13 novembre 2014	10-13h	SOMETTE EAUCOURT
Mardi 18 novembre 2014	15h-18h	OLLEZY
Samedi 29 novembre 2014	10h-13h	SOMETTE EAUCOURT
Samedi 06 décembre 2014	10h-13h	CUGNY
Lundi 08 décembre 2014	14h30-17h30	OLLEZY

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), dans les mairies de SOMETTE-EAUCOURT, OLLEZY et CUGNY ou sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La Préfète de Région Picardie est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation  
Le Responsable de l'Unité,

  
Thomas BOSSUYT